Image not found or type unknown

Pension alimentaire obligatoire non??

Par **Jennifer83310**, le **27/09/2018** à **17:37**

Bjr mon ex exige les contrats d apprentissage etccc pour de mes 2 garcons pour encore trouver des prétexte pour arrêter de payer les 225 e /mois poyr 3 enfants le peu qu ils leurs donnent .il m envoie un courrier disant quand oct il bloquera la pension et les retards qu il me doit chez un huissier .à t il le droit

Par **Visiteur**, le **27/09/2018** à **19:19**

Bonjour
Relisez votre jugement de divorce, que dit-il ?
Les besoins de l'enfant doivent être pris en charge par leurs parents jusqu'à ce que l'enfant acquière son autonomie financière. Ce n'est pas l'âge qui compte, ni le statut de l'enfant (étudiant par exemple) mais la situation financière de l'enfant.
Si rien n'est prévu, ce sera au JAF de trancher.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés